



Le fonctionnement du COGEPOMI - Roland MATRAT

Organisme : DREAL Pays de la Loire

E-mail : roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr

Résumé :

Le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise a été constitué suite au décret 94-147 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées (saumon atlantique, truite de mer, grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie fluviatile, anguille).

Le COGEPOMI a élaboré et mis en œuvre un premier plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) pour la période 1996-2000 prorogé jusqu'en 2003.

Le second plan de gestion a couvert la période 2003-2007. Il a permis en particulier la mise en place du tableau de bord « anguille » qui représente un dispositif de suivi permanent de la pêche et des populations d'anguilles du territoire du COGEPOMI.

Le tableau de bord, dont le fonctionnement est assuré par un animateur, a permis de fournir données et expertises aux techniciens, gestionnaires et décideurs pour des mesures prises par le COGEPOMI vis à vis de la pêches des migrateurs mais il a aussi largement contribué) fournir un appui technique et méthodologique aux gestionnaires de cours d'eau et de marais.

La lutte contre la pêche et la commercialisation illicite de la civelle a été très fortement amplifiée avec un renforcement des opérations de police regroupant les différents services concernés et, sur proposition de la DIREN des Pays de la Loire, la mobilisation du Groupement d'Intervention Régional (GIR) des Pays de la Loire qui a permis le démantèlement de réseaux de commercialisation illicite sur l'Arc Atlantique.

Le nouveau plan de gestion « saumon, aloses, lamproies et truite de mer » a été rédigé et validé par le COGEPOMI pour la période 2009-2013.

Il a fixé les objectifs généraux suivants :

- ❑ Obtenir le rétablissement et assurer le maintien à long terme de populations viables des différentes espèces de migrateurs,
- ❑ Obtenir une production naturelle conforme aux potentialités du bassin,
- ❑ Maintenir une gestion et une exploitation durable de la ressource.

Les Rencontres Migrateurs 2010 – 23&24 mars 2010 - Association Loire Grands Migrateurs



Les principales mesures portent en particulier sur la restauration de la libre circulation avec identification des obstacles majeurs et propositions de solutions d'urgence pour la dévalaison de l'anguille et le franchissement des micro-centrales ; sur la pérennisation des outils de reconstitution de la population de saumon (salmoniculture) ; sur l'extension du Tableau de bord « anguille » aux autres espèces.

Le Plan de gestion 2009-2013 est naturellement étroitement articulé avec le plan de gestion national « anguille » demandé par le Règlement européen sur l'anguille du 11 juin 2007 et approuvé par la Commission européenne le 15 février 2010 et le SDAGE Loire Bretagne approuvé le 15 octobre 2009.

Le COGEPOMI a validé également en 2009 un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs « partie anguilles » pour la période 2010-2012 : ce document est susceptible d'être modifié du fait de l'approbation du plan anguilles par la Commission européenne et de la mise en œuvre des mesures de ce plan.

Le COGEOPIM a eu également l'occasion de formuler un avis sur les SAGE de sa circonscription en cours d'élaboration.